

Cote du document: EB 2021/LOT/P.15/Rev.1
Date: 29 décembre 2021
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République de Madagascar

Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du sud

Numéro du projet: 2000003959

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sara Mbago-Bhunu
Directrice régionale
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2838
courriel: s.mbago-bhunu@ifad.org

Ibrahima Bamba
Directeur de pays
téléphone: +254 20 762 4414
courriel: i.bamba@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	8
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	9
IV. Exécution	9
A. Cadre organisationnel	9
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication	11
C. Plans d'exécution	11
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

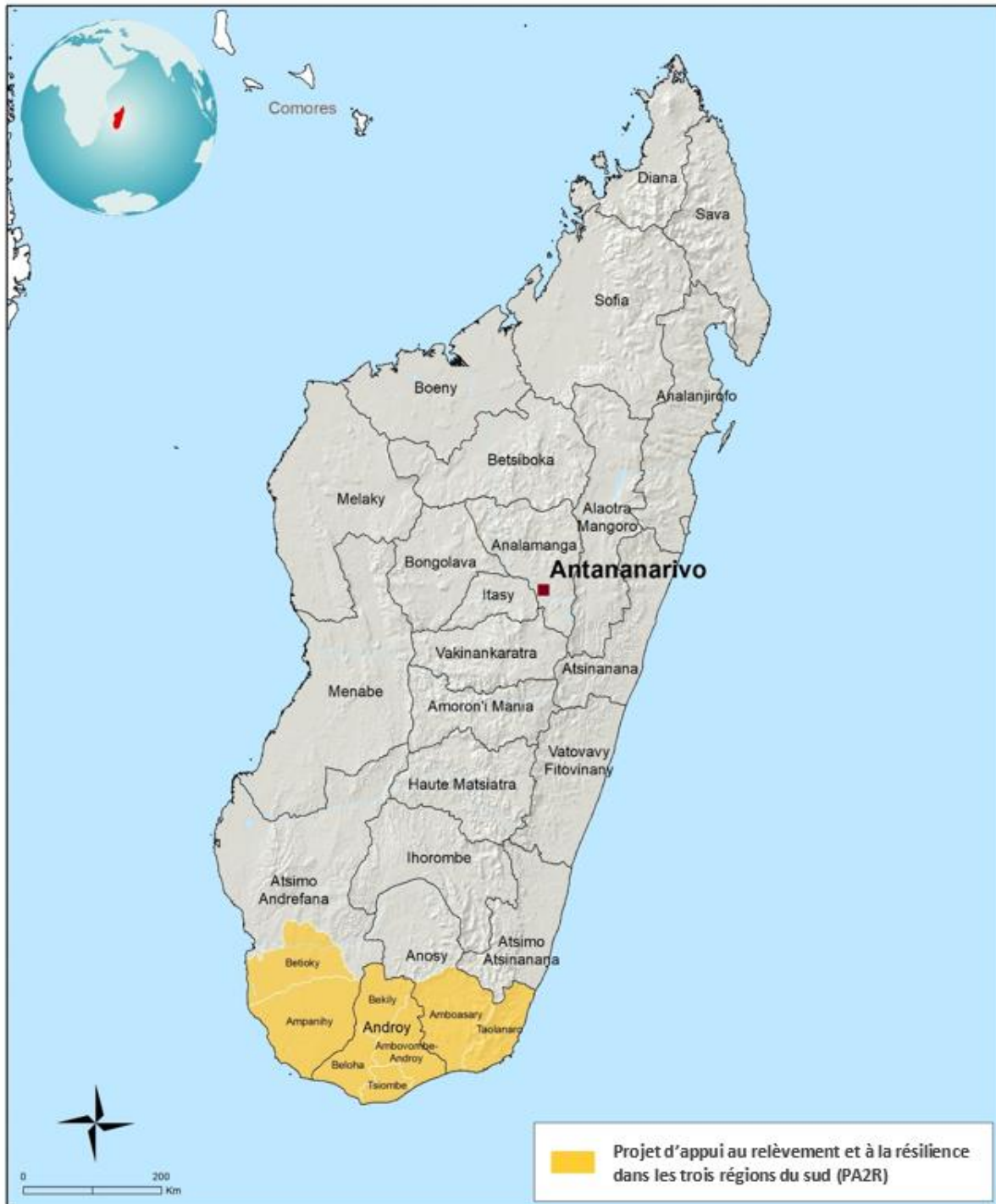
Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Sara Mbago-Bhunu
Directeur de pays:	Ibrahima Bamba
Responsable technique:	Jean-Philippe Audinet
Responsable des finances:	Aissata Bangoura
Spécialiste climat et environnement:	Jonky Yawo Tenou
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Sigles et acronymes

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
DEFIS	Programme de développement de filières agricoles inclusives
EAF	exploitation agricole familiale
PA2R	Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du sud
PACPA	Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 27-10-2021

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Ministère de l'économie et des finances
Emprunteur/Bénéficiaire:	République de Madagascar
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Coût total du projet	11 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	6,27 millions d'EUR (équivalant approximativement à 7,3 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement concessionnelles: durée de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, calculé à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du FIDA; exempt d'intérêts, mais soumis à une commission de service de 0,75% l'an
Montant du don du FIDA relevant du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	2,32 millions d'EUR (équivalant approximativement à 2,7 millions d'USD)
Contribution de l'Emprunteur/du Bénéficiaire:	0,8 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,3 million d'USD

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 66.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République de Madagascar est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Chaque année, trois à cinq cyclones frappent l'île du nord-est à l'ouest. Le Grand Sud, qui comprend trois régions (Anosy, Androy et Atsimo-Andrefana), est quant à lui régulièrement frappé par des épisodes de sécheresse, dont la fréquence et l'intensité augmentent sous l'effet des changements climatiques.
2. Deux années consécutives de sécheresse (2019-2020 et 2020-2021) ont compromis les résultats des campagnes agricoles dans le Grand Sud de Madagascar¹. Cette zone, qui est la plus pauvre du pays², a été simultanément en proie à des tempêtes de sable et à des attaques de chenilles légionnaires d'automne, qui ont contribué à réduire la disponibilité alimentaire. En outre, les zones rurales sont marquées par la faiblesse des infrastructures de base et des institutions, qui se traduit notamment par la persistance de l'insécurité rurale perpétrée par les bandes criminelles dénommées Dahalo. Les mesures de restriction liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont aggravé la situation.
3. En janvier 2021, la menace d'une crise humanitaire a conduit le Gouvernement malgache et l'Équipe de pays des Nations Unies à lancer conjointement un appel éclair en vue de rassembler 75,9 millions d'USD pour répondre aux besoins recensés dans le Plan national de réponse humanitaire³. L'appel a été révisé en juin 2021 afin de mobiliser un montant supplémentaire de 154,6 millions d'USD pour des activités destinées à restaurer les moyens d'existence et à renforcer la résilience des populations touchées par la sécheresse. Cet appel indique qu'environ 1,6 million de personnes ont besoin d'une aide d'urgence, parmi lesquelles 28 000 personnes font face à un niveau d'insécurité alimentaire correspondant à une situation de catastrophe ou de famine⁴.
4. Depuis 2019, dans le cadre du Programme de développement de filières agricoles inclusives (DEFIS) financé par le FIDA, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement et le Gouvernement malgache, des interventions sont menées dans les régions du sud. L'objectif de développement du programme DEFIS est d'appuyer l'intégration des exploitations familiales dans des filières rentables. Les activités sont exécutées dans des zones à fort taux de pauvreté et les investissements sont concentrés dans des zones géographiques dénommées « pôles de développement agricole », qui offrent de solides atouts pour le développement de filières agricoles porteuses. Ainsi, 80% des investissements du programme DEFIS sont réalisés dans ces pôles, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'accès aux intrants, du conseil agricole et de l'appui au développement des filières. Les ménages ruraux pauvres situés en dehors des pôles de développement agricoles ne reçoivent que des services très limités dans le cadre de ce programme, c'est pourquoi ils seront ciblés par le

¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, appel éclair de 2021.

² Le taux de pauvreté atteint 96,7% dans l'Androy, 88,8% dans l'Anosy et 89,3% dans l'Atsimo-Andrefana.

³ Source: Bureau national de gestion des risques et des catastrophes.

⁴ Soit la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui est la plus grave.

présent Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du sud (PA2R).

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

5. La réponse du FIDA à l'insécurité alimentaire dans le Grand Sud comprend également le Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles (PACPA), financé par une deuxième allocation au titre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres. Ce projet vise à réduire l'impact de la COVID-19 sur les moyens d'existence des populations rurales.
6. Conformément aux engagements pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du sud tient compte des thématiques transversales du Fonds. L'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et alimentaire seront du cœur des interventions du projet, dont les principaux bénéficiaires seront les jeunes et les femmes.

Justification de l'intervention du FIDA

7. En septembre 2021, 65% du montant visé par l'appel éclair avait été mobilisé, ce qui a permis d'apporter une aide alimentaire à plus de 736 000 personnes depuis janvier 2021. Cependant, les ressources mobilisées pour les investissements dans la relance de l'agriculture, l'accès à l'eau et la restauration des capacités de production restent en deçà des besoins. En outre, l'appel éclair ne prend pas en compte les besoins de financement du Gouvernement malgache pour sortir de la crise. Par conséquent, le FIDA s'est engagé à appuyer les capacités de production agricole et le renforcement de la résilience des populations rurales touchées par une insécurité alimentaire – appelés « *kéré* » en langue malgache – résultant de phénomènes climatiques extrêmes, en fournissant au pays une allocation supplémentaire de 10 millions d'USD au titre de la Onzième reconstitution des ressources du Fonds.
8. Dans le Grand Sud, les périodes de *kéré* s'accompagnent d'une décapitalisation des actifs productifs (semences, animaux, outillage, etc.), dont dépendent les ménages les plus vulnérables pour assurer leur subsistance. Lorsque ces périodes se succèdent, les ménages souffrent d'une situation de dénuement prononcé et se retrouvent sans moyens de production. Le projet appuiera donc le relèvement de ces ménages par l'octroi de kits leur permettant de reconstituer rapidement leurs actifs et de redémarrer leurs activités productives.

B. Enseignements tirés

9. Malgré le contexte difficile du Grand Sud, les interventions financées par le FIDA ont toujours eu des résultats positifs en ce qui concerne les revenus des exploitations agricoles familiales (EAF), la sécurité alimentaire et le capital social. Les facteurs clés de succès relevés sont: i) l'alignement sur les priorités nationales et les besoins des bénéficiaires; ii) le recours aux systèmes nationaux, iii) le recrutement de personnel selon une logique concurrentielle. Le rapport de supervision du programme DEFIS de juin 2021 indique que les bénéficiaires qui présentent une plus forte résilience à la sécheresse sont ceux qui ont accès aux zones irriguées et à l'eau, qui possèdent des petits ruminants et qui mènent des activités tenant compte des enjeux nutritionnels (par exemple, les jardins maraîchers familiaux).

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

10. **L'objectif global** du projet est de contribuer à la restauration des moyens d'existence des exploitations agricoles familiales touchées par le *kéré*, en vue d'assurer un développement durable.

11. **L'objectif de développement** est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages d'exploitants agricoles familiaux dans le contexte des changements climatiques.
12. **Les effets directs** attendus sont: i) le rétablissement des capacités productives des ménages ruraux les plus touchés par le *kéré*, dans des systèmes de production résilients et adaptés aux conditions locales; ii) l'amélioration de leur régime alimentaire et de leurs pratiques nutritionnelles; iii) la restauration de leur accès à l'eau et aux ressources clés pour la production.
13. **Zone d'intervention.** Le projet sera exécuté dans les trois régions du sud, et plus précisément dans huit des districts les plus touchés par le *kéré*, à savoir: Ambovombe, Amboasary, Taolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy et Betioky-Atsimo. Les interventions seront menées en dehors des pôles de développement agricole visés par le programme DEFIS, et cibleront les communes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.
14. **Groupes cibles.** Le projet prévoit de cibler au moins 28 000 EAF, soit environ 120 000 bénéficiaires. Les appuis directs viseront exclusivement les EAF les plus vulnérables et les plus fragilisés par le *kéré*. Selon la typologie recommandée dans le cadre du Programme national sectoriel « Agriculture, élevage et pêche » et du programme d'options stratégiques pour le pays, l'accent sera mis sur les EAF de type 3, qui souffrent de déficits vivriers et dont la situation s'est aggravée à la suite d'épisodes de sécheresse (agriculteurs ayant accès à des superficies moyennes de 0,40 hectare, éleveurs de petits ruminants et de volailles qui ont dû vendre leurs cheptels durant le *kéré* et petits pêcheurs disposant de matériel rudimentaire).
15. Une attention particulière sera portée au ciblage des femmes et des jeunes chefs de ménage, qui représentent chacun 30% de la population. Ces groupes seront ciblés en priorité par les interventions facilitant l'accès au capital productif et le renforcement des capacités en vue de favoriser l'adoption de pratiques de production résilientes. Les campagnes de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles cibleront prioritairement les femmes.

B. Composantes, résultats et activités

16. Le projet s'articule autour des trois composantes suivantes: i) rétablissement des capacités productives agricoles des exploitations rurales; ii) restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional; iii) coordination et suivi-évaluation du projet.

Composante 1: rétablissement des capacités productives agricoles des exploitations rurales
17. **Sous-composante 1.1: relèvement des ménages sévèrement touchés par le *kéré*.** Le projet appuiera le relèvement de 23 500 ménages par l'octroi de kits leur permettant de reconstituer rapidement leurs actifs et de redémarrer leurs activités productives. Il est prévu de distribuer: i) 20 000 kits de production végétale (semences et outillage); ii) 6 000 kits de production animale (caprin et volaille); iii) 500 kits de pêche dans la zone littorale (petit matériel de pêche).
18. **Sous-composante 1.2: renforcement de la résilience des EAF face aux chocs climatiques.** Cette sous-composante comprend trois volets:
 - i) **Aménagements agroécologiques.** Le Centre technique agroécologique du Sud a mis en place un système agroécologique appelé bloc agroécologique, qui permet, grâce à la mise en place de brise-vents à usage multiple, de réduire les effets négatifs du vent sur les sols et les cultures et d'améliorer la structure et la fertilité des sols. Dans ces blocs agroécologiques, le recours à des espèces et à des variétés vivrières résilientes (mil, sorgho, manioc, patate douce, etc.) et la plantation en ligne d'espèces fourragères

antiérosives favorisent la durabilité des systèmes d'exploitation. Les agriculteurs seront formés dans le cadre des fermes-écoles. Dans les trois régions, 1 900 hectares de blocs agroécologiques seront établis au profit de 7 600 ménages.

- ii) **Jardins maraîchers.** Le projet appuiera la mise en place de 200 jardins maraîchers de 500 mètres carrés, munis d'un système de micro-irrigation et situés à proximité des sources d'eau. La promotion du maraîchage visera 200 ménages dirigés par des femmes et des jeunes.
 - iii) **Santé animale.** Le projet financera pendant trois ans des campagnes de déparasitage et de vaccination pour 140 000 petits ruminants et 70 000 volailles, au profit de 28 000 ménages.
19. **Sous-composante 1.3: promotion de bonnes pratiques nutritionnelles.** Les activités viseront à améliorer les pratiques d'alimentation, d'hygiène et de nutrition de 4 000 ménages vulnérables. Elles porteront sur: i) l'information et l'éducation nutritionnelle; ii) la diffusion de technologies permettant d'alléger la charge de travail des femmes; iii) le renforcement du dispositif de coordination de l'Office national de nutrition.
- Composante 2: restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional**
20. **Sous-composante 2.1: infrastructures de captage et de stockage de l'eau.** L'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau grâce au captage et à la valorisation des eaux de surface et des eaux souterraines. Au moins 7 000 ménages bénéficieront de ces investissements, qui s'articulent autour de trois volets:
- i) **Irrigation gravitaire.** Cent hectares de micropérimètres irrigués seront aménagés en bordure des rivières et seront mis en valeur au profit d'environ 400 EAF situées dans les zones cristallines.
 - ii) **Réservoir d'eau.** La technique du réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS), qui permet de capter et de stocker les eaux de pluie dans des conditions optimales, sera reproduite à plus grande échelle. Le projet appuiera l'installation de 62 réservoirs d'eau enterrés pleins de sable d'une capacité de 100 mètres cubes, équipés d'une pompe manuelle et d'un abreuvoir, à l'intention d'environ 2 900 ménages.
 - iii) **Points d'eau à usage multiple.** Le projet appuiera également l'aménagement et la construction de points d'eau à usage multiple, conformément à l'approche nationale. Il s'agira: i) de mettre en valeur les points d'eau à usage multiple déjà aménagés dans la région d'Androy; ii) de transformer 30 forages existants en points d'eau à usage multiple; iii) de construire et d'équiper 10 nouveaux forages.
21. **Sous-composante 2.2: dispositifs de proximité pour l'accès aux semences.** Le projet renforcera les systèmes semenciers locaux du Centre de production de semences d'Agnarafaly et du réseau des producteurs multiplicateurs de semences, en vue d'assurer un accès de proximité à des semences d'espèces et de variétés résilientes. Le renforcement des dispositifs semenciers contribuera également à améliorer la production des semences et des plants nécessaires pour les kits de production végétale. Des semences seront fournies à au moins 15 000 EAF.
22. **Sous-composante 2.3: conservation et valorisation des produits agricoles.** Le projet appuiera l'amélioration des conditions de séchage des produits agricoles et halieutiques en vue d'obtenir des produits sains, de bonne qualité nutritive et qui se conservent bien. Il assurera la mise en place de 300 séchoirs solaires pour les produits maraîchers et la patate douce, de 25 séchoirs solaires et de

25 congélateurs solaires pour les produits halieutiques. Au total, 4 000 ménages tireront parti de ces interventions.

C. Théorie du changement

23. La théorie du changement du projet repose sur l'hypothèse selon laquelle le relèvement et la restauration des conditions de vie des populations rurales touchées par le *kéré* dans les régions du sud de Madagascar passeront par la relance des activités agricoles, qui constituent la base même des moyens d'existence des populations. En raison de la décapitalisation entraînée par les deux *kéré* successifs, le relèvement des bénéficiaires exige d'investir directement en faveur de l'accès aux actifs productifs (en particulier l'eau, les semences, les animaux et le matériel), de surmonter les principaux obstacles entravant la production et de diffuser l'adoption de meilleures pratiques nutritionnelles. Cet objectif sera poursuivi au moyen d'interventions ciblées à deux niveaux, les appuis directs aux EAF étant couplés à des investissements à l'échelle des collectivités.

D. Alignement, appropriation et partenariats

24. **Alignement.** Le projet est en adéquation avec la stratégie du Gouvernement malgache, notamment avec l'engagement n° 9 (ou « *velirano* ») pris au titre de l'Initiative Émergence Madagascar qui vise à parvenir à la sécurité alimentaire. Le projet est également en phase avec les priorités nationales concernant l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques et l'amélioration de la gestion des ressources en eaux. Il s'inscrit dans la droite ligne de la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable, le but étant d'exploiter rationnellement les ressources naturelles, d'améliorer l'accès à l'eau et de restaurer les écosystèmes. Enfin, le projet est conforme à la stratégie nationale de réponse à la situation humanitaire, en particulier à l'objectif stratégique n° 2, qui est d'« améliorer la sécurité alimentaire et [de] restaurer les moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables ».
25. Le projet est pleinement conforme à l'objectif général du programme d'options stratégiques pour le pays couvrant la période 2022-2026, à savoir contribuer à la transformation des zones rurales et des systèmes alimentaires, promouvoir la sécurité nutritionnelle et renforcer la résilience face aux changements climatiques.
26. **Appropriation.** L'adéquation du projet avec les priorités nationales, le recours aux systèmes nationaux et l'engagement de la responsabilité du Gouvernement malgache dans l'exécution du projet favorisent une forte appropriation de l'initiative.
27. **Partenariats.** Dès l'approbation du projet, des accords seront conclus avec des partenaires, dont: i) le Centre technique agroécologique du Sud pour l'appui à la mise en place des blocs agroécologiques et l'amélioration de l'accès aux semences; ii) les vétérinaires et leurs auxiliaires pour la vaccination et le déparasitage; iii) des organisations non gouvernementales pour la distribution des kits de relèvement; iv) la Chambre régionale d'agriculture pour la création ou l'aménagement de points d'eau à usage multiple; v) la société Energis Sunthesis, qui a mis au point la technique du réservoir d'eau enterré plein de sable; vi) l'Office national de nutrition pour la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles; vii) les directions techniques régionales pour le suivi des activités et des résultats; viii) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour assurer la cohérence et promouvoir les synergies entre les initiatives d'assistance humanitaire et d'appui au relèvement.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

28. Le projet sera exécuté sur une période de trois ans. Son coût total, y compris les coûts pour imprévus, s'élève à 11,02 millions d'USD. Le coût de base équivaut à 9,9 millions d'USD. Les coûts d'investissement et les coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 9,3 millions d'USD (93,1%) et à 0,7 million d'USD (7,0%). Les coûts se répartissent comme suit: i) 4,9 millions d'USD (44,8%) pour la composante 1; ii) 5,0 millions d'USD (45,6%) pour la composante 2; iii) 1,1 million d'USD (9,6%) pour la composante 3.

Tableau 1

Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composantes et sous-composantes	Prêt et don du FIDA		Contribution des bénéficiaires		Contribution de l'Emprunteur/ du Bénéficiaire		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Rétablissement des capacités productives agricoles des exploitations rurales							
1.1. Relèvement des ménages sévèrement touchés par le kéré	2 152	93	-	-	171	7,4	2 323
1.2. Renforcement de la résilience des EAF face aux chocs climatiques	2 024	88	110	4,7	178	7,7	2 311
1.3. Promotion de bonnes pratiques nutritionnelles	318	99	-	-	4	1,4	323
Sous-total	4 493	91	110	2,2	354	7,1	4 957
2. Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional							
2.1. Infrastructures de captage et de stockage de l'eau	3 832	89	124	2,9	337	7,9	4 294
2.2. Dispositifs de proximité pour l'accès aux semences	243	93	-	0,0	19	7,2	262
2.3. Conservation et valorisation des produits agricoles	394	88	27	6,0	28	6,3	449
Sous-total	4 470	89	151	3,0	385	7,7	5 006
3. Coordination et suivi-évaluation du projet							
3.1. Coordination et gestion	608	98	-	-	14	2,3	623
3.2. Suivi-évaluation et gestion des connaissances	429	99	-	-	4	1,0	433
Sous-total	1 037	98	-	-	19	1,8	1 056
Total	10 000	91	261	2,4	758	6,9	11 018

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégories de dépenses	Prêt et don du FIDA		Contribution des bénéficiaires		Contribution de l'Emprunteur/ du Bénéficiaire		Total Montant
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
I. Coûts d'investissement							
A. Génie civil et rural	4 932	45	196	1,8	446	8,0	5 573
B. Équipements et matériel	310	3	27	0,2	29	8,0	366
C. Ateliers de formation	329	3	-	0,0	0	0,0	329
D. Services de consultants	818	7	-	0,0	3	0,4	821
E. Véhicules	97	1	-	0,0	8	8,0	105
F. Biens et services	2 832	26	38	0,3	250	8,0	3 120
Sous-total	9 318	85	261	2,4	736	7,1	10 315
II. Coûts récurrents							
A. Salaires, traitements et indemnités	438	4	-	0,0	0	0,0	438
B. Frais de fonctionnement	244	2	-	0,0	21	8,0	265
Sous-total	682	6	-	0,0	21	3,0	704
Total	10 000	91	261	2,4	758	6,9	11 018

Tableau 3
Coût du projet par composante et sous-composante et par année
(en milliers d'USD)

Composantes et sous-composantes	Année 1		Année 2		Année 3		Total Montant
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Rétablissement des capacités productives agricoles des exploitations rurales							
1.1. Relèvement des ménages sévèrement touchés par le kéré	844	7,7	872	7,9	607	5,5	2 323
1.2. Renforcement de la résilience des EAF face aux chocs climatiques	695	6,3	804	7,3	812	7,4	2 311
1.3. Promotion de bonnes pratiques nutritionnelles	109	1,0	114	1,0	99	0,9	323
Sous-total	1 649	15	1 790	16	1 518	14	4 957
2. Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional							
2.1. Infrastructures de captage et de stockage de l'eau	805	7,3	2 160	19,6	1 329	12,1	4 294
2.2. Dispositifs de proximité pour l'accès aux semences	117	1,1	104	0,9	41	0,4	262
2.3. Conservation et valorisation des produits agricoles	122	1,1	209	1,9	119	1,1	449
Sous-total	1 043	9,5	2 473	22,4	1 489	13,5	5 006
3. Coordination et suivi-évaluation du projet							
3.1. Coordination et gestion	220	2,0	192	1,7	210	1,9	623
3.2. Suivi évaluation et gestion des connaissances	129	1,2	107	1,0	197	1,8	433
Sous-total	350	3,2	299	2,7	407	3,7	1 056
Total	3 041	28	4 563	41	3 414	31	11 018

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

29. Le projet sera financé par: i) le FIDA, qui contribuera à hauteur de 10 millions d'USD (90,8%), dont 2,7 millions USD (24,5%) sous forme de don et 7,3 millions USD (66,3%) sous forme de prêt; ii) les bénéficiaires, qui contribueront à concurrence de 0,26 million USD (2,4%); iii) le Gouvernement malgache, qui apportera une contribution de 0,76 million d'USD (6,9%), couvrant les droits de douane, les taxes non liées aux frais de fonctionnement et les contributions en nature.

Décaissement

30. Deux comptes désignés libellés en euro seront ouverts pour recevoir les fonds du FIDA (prêt et don) et des comptes de projet libellés en ariary malgache seront ouverts pour recevoir les fonds de contrepartie du Gouvernement malgache. Pour

faciliter les flux de fonds, quatre comptes d'opérations seront ouverts, dont deux à Antananarivo et deux autres dans la zone d'intervention du projet.

31. Le décaissement dépendra de la vitesse d'exécution budgétaire et de la rapidité des transferts de fonds de la Banque centrale de Madagascar vers les comptes désignés et les comptes d'opérations du projet. Au regard des projets en cours, le risque en matière de décaissement est jugé substantiel, sauf si le Gouvernement malgache s'engage à réduire le délai des demandes de réapprovisionnement de fonds à 15 jours, au lieu de 30 à 80 jours comme dans les projets en cours. Les principales catégories de décaissement seront le génie civil et rural, les biens, les services et les services de consultants. Les procédures opérationnelles pour toutes les catégories de dépenses seront détaillées dans le manuel d'exécution du projet. Les décaissements seront effectués sur la base de la présentation de rapports financiers intermédiaires.
32. Les coûts récurrents représentent 7% de l'ensemble du projet. Le Gouvernement malgache financera une partie des frais de fonctionnement en fournissant des locaux à l'équipe de projet.

Stratégie de sortie et durabilité

33. L'approche intégrée adoptée dans le cadre du projet consiste en un ensemble d'interventions visant la recapitalisation pour les ménages les plus touchés par le *kéré* et le développement de systèmes de production agricole résilients face aux chocs climatiques. Grâce aux systèmes d'exploitation agroécologiques établis, l'agriculture sera mieux adaptée à des conditions climatiques plus arides. À la fin du projet, afin de poursuivre le suivi et de consolider les résultats, les activités de renforcement des capacités productives dans les pôles de développement agricole du programme DEFIS seront aussi menées dans certaines des communes visées par le projet.
34. Les institutions gouvernementales, les collectivités locales et les organismes de développement agricole collaboreront étroitement au projet proposé dès la phase de conception, ce qui assurera la pérennité des investissements d'un point de vue institutionnel.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

35. On trouvera dans le tableau ci-après un résumé des risques, détaillés à l'appendice III.

Tableau 4
Résumé des risques

<i>Catégories de risque</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	Élevé	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Modéré
Portée du projet	Faible	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Faible	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Élevé	Modéré
Parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque global	Élevé	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

36. Le projet ne devrait pas avoir d'effets négatifs importants sur le plan environnemental et social. Il contribuera plutôt au renforcement de la résilience des systèmes de production des ménages les plus vulnérables. Il participera au relèvement des populations vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire. Les risques environnementaux seront atténués par l'adoption d'une approche intégrée favorisant la restauration des sols et du couvert végétal et promouvant l'agroécologie. L'envergure des infrastructures pour l'accès à l'eau ne nécessitera pas de procéder à des études d'impact environnemental et social. Cependant, un plan de gestion environnementale et sociale est prévu.
37. Le projet ne présente aucun risque de dégradation importante des ressources naturelles, culturelles ou matérielles ni aucun risque de déplacement des populations. Les principaux risques sociaux sont liés au travail des enfants, à la pandémie de COVID-19 et à l'accès inéquitable aux ressources productives (terres, semences et autres intrants) des jeunes et des femmes. L'atténuation de ces risques est prise en compte dans l'approche d'intervention et dans le plan de gestion environnementale, sociale et climatique du projet. Le risque environnemental est jugé **modéré**.

C. Classement au regard des risques climatiques

38. Dans les régions d'intervention du projet, les systèmes de production des ménages reposent sur l'agriculture familiale (en particulier les filières locales telles que le manioc, le mil, le sorgho, le dolique et la patate douce), la pêche et l'élevage, autant de secteurs vulnérables aux effets des changements climatiques.
39. En réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle qui sévit dans le Grand Sud, l'objectif du projet est d'accroître la résilience climatique des ménages vulnérables au moyen d'interventions visant à: i) améliorer la gestion de l'eau; ii) promouvoir une gestion intégrée et durable pour accroître la fertilité des sols; iii) encourager des modes de gestion durable des ressources naturelles, l'utilisation de variétés climato-résilientes à cycle court et l'adoption de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.
40. Les activités proposées dans le cadre du projet ne contribueront pas significativement à l'émission de gaz à effet de serre. Le risque climatique est donc jugé **modéré**.

D. Soutenabilité de la dette

41. Le Gouvernement malgache a adopté une stratégie prudente de gestion de la dette qui favorise les dons et les prêts concessionnels. Le Fonds monétaire international estime que Madagascar présente un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global. La dette publique pourrait atteindre environ 49% du produit intérieur brut en 2025.

IV. Exécution

42. Le projet est proposé en tant qu'opération autonome assortie d'un objectif de développement axé sur la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques, mais son exécution sera confiée à l'unité de coordination du programme DEFIS. Du personnel supplémentaire sera recruté pour l'exécution du projet au quotidien.

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

43. **Tutelle et pilotage.** Le projet sera rattaché au programme DEFIS, et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage en sera aussi l'organisme d'exécution principal. L'Emprunteur/Bénéficiaire sera représenté par le Ministère de l'économie et des finances. Le pilotage du projet sera assuré par le comité national de pilotage et les

comités régionaux d'orientation et de suivi du programme DEFIS, qui examineront les questions relatives aux deux initiatives.

44. **Coordination.** Le projet sera exécuté par l'unité de coordination du programme DEFIS. Le personnel d'une cellule de projet sera recruté et placé sous la tutelle de la coordination interrégionale Sud du programme DEFIS pour mettre en œuvre toutes les activités. Cette cellule comprendra: i) un ou une responsable du projet; ii) un chargé ou une chargée des activités de ciblage et d'ingénierie sociale; iii) trois techniciens pour le suivi et l'appui aux activités sur le terrain; iv) un ou une responsable du suivi-évaluation; v) un assistant ou une assistante pour les aspects administratifs et financiers; vi) un assistant ou une assistante comptable; vii) un assistant ou une assistante en passation des marchés.
45. **Gestion du projet.** Le ou la responsable du projet travaillera sous la supervision de la coordination interrégionale Sud du programme DEFIS, mais aura une certaine autonomie s'agissant de la gestion des ressources et de l'organisation de l'exécution des activités du projet.
46. La cellule de projet recevra l'appui technique du personnel du programme DEFIS, tant au niveau national (responsables techniques) que régional (responsables chargés de volets techniques et de la passation des marchés). Les ressources en personnel et en équipements des deux initiatives seront mutualisées. La cellule sera installée dans les locaux du programme DEFIS.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

47. **Gestion financière.** Les procédures de gestion financière s'appuieront sur celles en vigueur dans le programme DEFIS. La comptabilité sera tenue au moyen du logiciel TOM2PRO du programme DEFIS, mais les comptes et la comptabilité du projet seront tenus séparément. Chaque année, un audit interne sera effectué par le service compétent du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et un audit externe sera réalisé par un auditeur indépendant. Pour faciliter la gestion financière, le FIDA couvrira toutes les taxes liées aux frais de fonctionnement.
48. **Préfinancement.** Compte tenu de l'urgence de la situation, le Gouvernement malgache fera une demande de fonds au titre du Mécanisme de préfinancement des projets. Cet instrument permettra un accès anticipé aux fonds du projet afin de financer les activités préparatoires avant la signature de l'accord de financement.
49. **Taxes sur les marchés publics.** Les fonds du projet permettront de régler la totalité des factures aux titulaires des marchés, qui seront chargés de régulariser leur situation fiscale auprès de l'administration.
50. **Passation de marchés.** Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de Madagascar en matière de passation de marchés, sous réserve de compatibilité avec les directives du FIDA. Les procédures de passation des marchés seront stipulées dans la lettre à l'Emprunteur/au Bénéficiaire.
51. **Gouvernance.** Les règles de bonne gouvernance seront appliquées, notamment au moyen: i) de procédures d'achats de biens et services fondées sur la transparence des appels d'offres; ii) de la participation des bénéficiaires à l'ouverture des offres et aux passations de marchés au niveau régional. Enfin, des ateliers de retours d'information et d'évaluation participative seront intégrés dans les systèmes de suivi-évaluation.

Participation et retours d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

52. La participation des institutions communautaires (par exemple, le comité de gestion des infrastructures, les organisations paysannes et les autorités locales) à l'identification des bénéficiaires, à l'appui à l'exécution et au suivi des interventions

du projet permettra d'assurer la reddition de compte et des retours d'information réguliers de la part du groupe cible.

Traitement des plaintes

53. Le projet prévoit le recours au mécanisme de traitement des plaintes du FIDA, qui comprend une procédure de réclamation pour recevoir et faciliter la gestion des doléances et des plaintes concernant le non-respect présumé des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le contexte des projets financés par le Fonds.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

54. **Planification.** L'élaboration des plans de travail et budgets annuels sera participative et impliquera les bénéficiaires et les partenaires. Ces plans seront soumis à l'approbation du comité régional d'orientation et de suivi et du comité national de pilotage, avant d'être présentés au FIDA.
55. **Suivi-évaluation.** Le suivi de l'exécution et l'évaluation de la performance du projet s'effectueront au moyen des indicateurs du cadre logique. Le dispositif de suivi-évaluation du projet sera établi à partir du système existant du programme DEFIS.
56. En début de projet, un manuel de suivi-évaluation, fondé sur le dispositif du programme DEFIS, sera élaboré à l'intention des parties prenantes. Le plan de suivi-évaluation prévoit: i) l'établissement de la situation de référence, y compris la situation nutritionnelle; ii) le suivi interne périodique accompagné de réflexions critiques, d'ateliers de suivi-évaluation participatifs et d'études thématiques; iii) des missions de supervision conjointes; iv) des évaluations périodiques des effets directs du projet; v) un examen à mi-parcours; vi) des études d'impact du projet menées au moyen de méthodes d'analyse statistique; vii) le rapport d'achèvement du projet.
57. **Apprentissage et gestion des connaissances.** En collaboration avec la cellule d'appui au programme du FIDA à Madagascar (CAPFIDA) et les partenaires, des études de cas sur les principales approches et les résultats obtenus seront menées. La capitalisation des acquis portera sur: i) la méthode de ciblage des ménages vulnérables; ii) les synergies créées avec les partenaires œuvrant dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement; iii) la dynamique et l'organisation des infrastructures; iv) les stratégies des ménages pour le relèvement et la résilience de leurs moyens d'existence.
58. **Échanges et communication.** À l'occasion de différentes manifestations, les échanges d'expériences seront promus, aussi bien entre les ménages ruraux ciblés qu'entre les différents partenaires. Une démarche de communication pour le développement sera adoptée en vue de mobiliser efficacement les acteurs, en particulier les bénéficiaires et les partenaires nationaux.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

59. Le projet sera axé sur la reproduction à plus grande échelle des résultats et des bonnes pratiques adoptées localement qui ont produit des effets et des résultats probants et durables dans le Grand Sud. Compte tenu de la courte durée d'exécution du projet, aucune expérimentation n'est proposée.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

60. L'unité de coordination du programme DEFIS est responsable du démarrage de l'exécution. Un appel à candidatures sera lancé pour recruter du personnel supplémentaire. Par la suite, une séance d'intégration sera organisée pour assurer la maîtrise des objectifs et des procédures de gestion du projet.

61. Les plans de travail et budgets annuels et le plan de passation de marchés seront validés par le comité national de pilotage. Des ateliers de lancement seront menés dans chaque district d'intervention du projet, avec la participation des parties prenantes.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

62. Une mission de supervision menée conjointement par le Gouvernement malgache et le FIDA aura lieu chaque année, en vue d'évaluer l'état d'avancement des activités et les résultats du projet. Une mission conjointe d'examen à mi-parcours, prévue autour du 18^e mois, aura comme objectif principal d'évaluer les performances et les ajustements recommandés pour faire face aux difficultés rencontrées. À la fin du projet, une mission d'achèvement sera réalisée pour évaluer la performance et les résultats obtenus, capitaliser les acquis et les recommandations, et consolider la pérennisation des acquis dans le cadre du programme DEFIS.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

63. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/au Bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
64. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
65. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

66. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de six millions deux cent soixante-dix mille euros (6 270 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de deux millions trois cent vingt mille euros (2 320 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié:

Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R)

(Négociations conclues le 16 novembre 2021)

Prêt No.: _____

Don No.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R) (le "Projet")

ENTRE

La République de Madagascar (l'"Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE

- A. L'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord; et
- B. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet,

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord de financement (l'"Accord") comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt (le "Prêt") et un don (le "Don") (définis ensemble comme le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A: Le montant du Prêt est de six millions deux cent soixante-dix mille Euro (6 270 000 EUR).
B: Le montant du Don est de deux millions trois cent vingt mille Euro (2 320 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, incluant un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du FIDA. Le Prêt est exempt d'intérêt mais soumis à une commission de service de 0.75% par an.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est en Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Il y aura deux comptes désignés en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouverts à la Banque Centrale "Banky Foiben'i Madagasikara" (la "BFM"). L'Emprunteur/Bénéficiaire doit communiquer au Fonds les noms des fonctionnaires autorisés à mouvementer les comptes désignés.
7. Il y aura quatre comptes d'opération en Malagasy Ariary (MGA) pour l'utilisation du fonds du Prêt et du Don au profit du Projet dans une banque primaire. Deux comptes seront ouverts à Antananarivo et deux comptes dans les régions d'intervention pour faciliter le flux des fonds.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira: i) des contributions en nature et ii) des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour la prise en charge des taxes et impôts autres que celles qui se sont pris en charge par le FIDA (taxes de coût de fonctionnement).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage (le "MINAE").
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au troisième (3^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre du Projet (le "PIM") et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA. Le personnel clé inclut les fonctions suivantes: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) La non objection du FIDA sur le PIM;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément au point b, paragraphe 1, Section E du présent Accord;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte DEFIS a été officiellement chargé du pilotage stratégique du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]⁵

⁵ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le chargé de pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, [en date du _____]⁶, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

[(Nom du Représentant autorisé)]
[(Titre du Représentant autorisé)]

Date: _____⁷

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

⁶ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

⁷ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

67. *Population cible.* Le Projet envisage de toucher au moins 28.000 Exploitations agricoles familiales (EAF). Les appuis directs aux EAF seront exclusivement pour les plus vulnérables et fragilisés par le Kéré. Selon la typologie recommandée par le Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche (PSAEP) et du COSOP, il s'agit des EAF de type 3 qui sont déficitaires en produits vivriers (agriculteurs, ayant accès à des superficies moyennes entre 25 et 50 ares, éleveurs de petits ruminants et de volailles, disposant de quelques têtes, mais qui ont dû vendre leurs cheptels durant le Kéré ou de petits pêcheurs disposant de matériel rudimentaire).

68. *Zone d'intervention du Projet.* Le PA2R interviendra dans les trois régions du Sud (Androy, Anosy, Atsimo Andrefana) et plus précisément au sein des huit districts les plus affectés par le Kéré: Ambovombe, Amboasary, Taolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy et Betioky Atsimo. Les interventions du Projet seront menées en dehors des PDA de DEFIS et concentrées dans les communes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cinquante-neuf (59) communes les plus vulnérables, dont la moitié sont voisines des PDA actuels de DEFIS, ont été identifiées dans les régions Anosy et Androy. Concernant la région Atsimo Andrefana, la détermination des communes d'intervention se fera parallèlement à la délimitation des PDA de DEFIS qui commencera à s'y implanter à partir de 2022.

69. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la restauration des conditions normales de vie des EAF affectées par le Kéré, en vue d'un développement durable.

70. L'objectif de développement est l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des EAF dans un contexte de CC.

71. *Composantes.* Le Projet est articulé autour des trois composantes, qui sont: i) Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales; ii) Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional; et iii) Suivi et évaluation.

72. Composante 1: Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales

Sous-composante 1.1. Relèvement des ménages sévèrement affectés par le Kéré

73. Le PA2R appuiera le relèvement de ces ménages par l'octroi de kits devant leur permettre de reconstituer rapidement ces actifs et redémarrer leurs activités productives. Le Projet distribuera: i) 20.000 kits de production végétale (semence et outillage); ii) 6.000 kits de production animale (caprin/volaille); et iii) 500 kits de pêche dans la zone littorale (petit matériel de pêche). Cette activité touchera 23.500 ménages.

Sous-composante 1.2. Renforcement de la résilience des EAF aux chocs climatiques

74. **Aménagements agro-écologiques.** Le Centre technique agro-écologique du Sud (CTAS) a développé un système agro-écologique appelé "Bloc agro-écologique" (BAE)", permettant, grâce à la plantation de brise-vent à usage multiple, de réduire les effets négatifs du vent sur les sols et les cultures et à améliorer la structure et la fertilité des sols. La plantation à l'intérieur des BAE d'espèces et variétés vivrières résilientes (mil, sorgho, niébé, dolique, manioc, patate douce) et d'espèces fourragères en lignes anti-érosives, contribue à la durabilité des systèmes d'exploitation. La formation des agriculteurs sera assurée à travers des champs écoles paysans, la formation de paysans relais et des visites échanges. En tout, 1.900ha de BAE seront initiés dans les trois régions au bénéfice de 7.600 ménages.

75. **Jardins maraîchers.** Le PA2R appuiera l'installation de 200 jardins maraîchers de cinq ares avec un système de micro-irrigation à proximité de sources d'eau. La promotion de cultures maraîchères bénéficiera à 200 ménages dirigés par des femmes et des jeunes.

76. **Santé animale.** Le Projet financera pendant trois ans des campagnes de déparasitage et de vaccination pour 140.000 petits ruminants et 70.000 volailles au bénéfice de 28.000 ménages.

Sous-composante 1.3. Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

77. Les activités de cette sous-composante visent à améliorer les pratiques d'alimentation, d'hygiène et de nutrition des populations cibles. Elles porteront sur: i) l'information et l'éducation nutritionnelle; ii) la diffusion de technologies de réduction de la charge de travail des femmes; et iii) le renforcement du dispositif de coordination de l'Office national de nutrition. Quatre milles (4.000) ménages vulnérables seront touchés.

78. Composante 2: Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional

Sous-composante 2.1. Infrastructures de captage et stockage de l'eau

79. L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau en captant et valorisant les eaux de surface et souterraines. Au moins 7.000 ménages bénéficieront de ces investissements.

80. **Irrigation gravitaire.** 100ha de micro-périmètres irrigués seront aménagés en bordure des rivières et appuyés pour leur mise en valeur pour environ 400 EAF dans la zone cristalline.

81. **Réservoir d'eau.** Le Projet mettra à l'échelle la technique de réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS), qui permet de capter et stocker dans des conditions optimales les eaux de pluie. Le Projet appuiera l'installation de 62 REEPS de 100m³ de capacité utile, équipés de pompe manuelle et d'abreuvoir pour environ 2.900 ménages.

82. **Points d'eau multi-usage.** Le PA2R financera l'aménagement et l'utilisation multi-usage des points d'eau selon l'approche nationale. Il s'agira de: i) la valorisation agropastorale de points d'eau déjà reconvertis dans la Région Androy; ii) la reconversion multi-usage de 30 forages existants; et iii) la construction et l'équipement de 10 nouveaux forages.

Sous-composante 2.2. Dispositif de proximité pour l'accès aux semences

83. Le PA2R renforcera les systèmes semenciers locaux reposant sur le Centre de production de semences d'Agnarafaly et le réseau de paysans multiplicateurs de semences (PMS) pour assurer l'accès de proximité de semences d'espèces et de variétés résilientes. Le dispositif semencier contribuera également à améliorer la production de semences et plants nécessaires pour les kits de relèvement de la production végétale. La fourniture de semences bénéficiera au moins à 15.000 EAF.

Sous-composante 2.3. Conservation et valorisation de produits agricoles

84. Le Projet appuiera l'amélioration des conditions de séchage de produits agricoles et halieutiques pour obtenir des produits sains, de haute qualité nutritive et de conservation. Il mettra en place: 300 séchoirs solaires pour les produits maraîchers et la patate douce, 25 séchoirs solaires et 25 congélateurs solaires pour les produits halieutiques. Un total 4.000 ménages seront touchés par ces activités.

85. Composante 3: Suivi et évaluation

La composante 3 est dédiée à la Coordination et suivi-évaluation du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

20. *L'agent principal du Projet.* Le PA2R sera rattaché au DEFIS, avec le MINAE comme agent principal assurant la responsabilité de sa mise en œuvre. Le Représentant de l'Emprunteur/Bénéficiaire sera le Ministère chargé des finances. Le pilotage du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) et les Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) de DEFIS, qui examineront lors d'une même séance les questions relatives à DEFIS et au PA2R.

21. Le PA2R sera mis en œuvre par l'UCP de DEFIS. Une cellule de Projet sera recrutée et placée sous la tutelle de la Coordination interrégionale Sud de DEFIS pour assurer la mise en œuvre de toutes ses activités. Cette cellule sera constituée par: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

22. *Partenaires stratégiques.* Des conventions seront à passer entre PA2R et des partenaires dont: i) le CTAS pour l'appui à la mise en place des BAE et l'accès aux semences; ii) les vétérinaires et leurs auxiliaires pour la vaccination et le déparasitage; iii) des ONG pour la distribution de kits de relèvement; iv) la Chambre régionale d'agriculture pour la création ou l'aménagement de points d'eau multi-usage; v) Energis Sunthesis, inventeur du REEPS; vi) l'Office national de la nutrition (ONN) pour les bonnes pratiques nutritionnelles; vii) les Directions techniques Régionales pour le suivi des actions/résultats; viii) la FAO et le PAM pour assurer la cohérence et la synergie des actions d'assistance humanitaire et d'appui au relèvement.

23. *Suivi et évaluation.* Le processus d'élaboration du plan de travail et budget (PTB) sera participatif impliquant des bénéficiaires et des partenaires. Les PTB seront soumis pour approbation au CROS et au CNP, avant soumission au FIDA. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la performance du Projet s'effectueront à travers les indicateurs du cadre logique. Le dispositif de SE du Projet sera bâti à partir du système existant au sein de DEFIS.

24. *Gestion des connaissances.* Le Projet produira, en collaboration avec la cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA) et les partenaires, des études de cas sur les principales approches et les effets obtenus. La capitalisation portera notamment sur: i) le processus de ciblage des ménages vulnérables; ii) la synergie avec les partenaires œuvrant dans l'aide humanitaire et le développement; iii) la dynamique et l'organisation autour des infrastructures; iv) la stratégie des ménages pour le relèvement et la résilience de leurs moyens de subsistance.

25. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le manuel de mise en œuvre préparé durant la conception sera affiné afin de faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Projet seront organisés au démarrage. Le PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du projet DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Financement (Prêt/Don)

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (EUR)	Montant alloué au titre du Don (EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil et rural	3 092 000	1 143 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
II. Équipement et matériel	254 000	94 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
III. Ateliers et formations	207 000	76 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
IV. Consultants	513 000	190 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
V. Biens et Services	1 776 000	658 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
VI. Coûts de fonctionnement	428 000	158 000	100% taxes inclus
TOTAL	6 270 000	2 320 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipement et matériel – incluent également les dépenses liées aux véhicules.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie III – Ateliers et formations – incluent également les dépenses liées aux études et assistance technique, et les dépenses liées aux prestations de services.
 - iii) Les dépenses relatives à la catégorie VI – Coûts de fonctionnement – incluent également les dépenses liées aux salaires et indemnités.

2. *Modalités de décaissement*

a) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage concernant les catégories II à VI engagés avant la satisfaction des Conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de EUR 500 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) *Modalités d'audit.* Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Genre.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les questions de genre soient intégrées dans toutes les activités tout au long de la mise en œuvre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera également à ce que les femmes et les jeunes bénéficiaires soient représentés dans toutes les activités du Projet et qu'ils reçoivent les avantages liés à la mise en œuvre du Projet.
5. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du PA2R sont exclusivement destinés à une utilisation conforme aux besoins du Projet.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. *Le personnel clé du Projet est composé:* i) d'un responsable de Projet PA2R; ii) d'un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) de trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) d'un responsable de suivi-évaluation; v) d'un chargé administratif et financier; vi) d'un assistant comptable; et vii) d'un assistant en passation des marchés. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de DEFIS/PA2R s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA ("SECAP Edition 2021"), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur/Bénéficiaire et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets/programmes à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et du PGESC pour les projets/programmes à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur/Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, ou iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur/Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur/Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur/Bénéficiaire devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateur			Source de vérification		
	Description	Baseline	Target	Source	Fréquence	Resp.
Overall objective Contribuer à la restauration des moyens d'existence des exploitations agricoles familiales touchées par le kéré, en vue d'assurer un développement durable., en vue d'un développement durable dans les zones d'intervention.	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre correspondant de ménages touchés.*	–	28 000			
	Estimation du nombre total correspondant des membres des ménages	–	120 000			
Development objective Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages ruraux face aux effets à court et moyen terme des chocs et changements climatiques.	Pourcentage des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable.	23 %	40 %	Enquête ménage	Début & fin de projet	Projet
Outcome 1 Les ménages les plus affectés par le Kéré rétablissent leurs capacités productives dans des systèmes de production résilients aux conditions locales et améliorent leurs régimes alimentaires.	Nombre de ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique.*	–	6 000	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Projet
	Pourcentage des femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)	–	40 %			
Output 1.1 Les ménages ruraux décapitalisés ont recouvré un capital de production.	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques.*	–	23 500	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
Output 1.2 Les EAF vulnérables ont renforcé leur résilience aux chocs climatiques.	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat.	–	2 000 ha	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
Output 1.3 Les ménages vulnérables sont sensibilisés et appuyés sur les bonnes pratiques nutritionnelles.	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition.*	–	4 000	Rapport périodique	Trimestriel	ORN, Projet
Outcome 2 Les communautés ciblées restaurent leurs accès à l'eau et aux ressources clés pour la production.	Nombre de ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production.*	–	5 900	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Project
	Nombre de ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de conservation et de transformation.*	–	4 000	Enquête ménage		Projet
Output 2.1 Des infrastructures de captage et stockage de l'eau sont installées.	Nombre d'infrastructures d'eaux construites/remises en état.	–	107	Rapport périodique	Semestriel	Projet
Output 2.2 Un dispositif de proximité d'accès aux semences est opérationnel.	Quantité de semence écoulee par les points de vente locaux en partenariat avec le projet.	–	45 t	Rapport périodique	Trimestriel	Boutiques partenaires, Projet
Output 2.3 Des innovations en conservation et valorisation de produits agricoles sont mises en œuvre dans les communautés.	Nombre d'unités de conservation et valorisation de produits agricoles mises en place.	–	325	Rapport périodique	Semestriel	Projet

(*) Les données seront ventilées par sexe du bénéficiaire, sexe du chef de ménage (homme ou femme) et par âge du bénéficiaire ("jeune" ou "non jeune").

MATRICE INTEGREE DES RISQUES DU PROJET

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique		
Risque(s) : Des changements au sein du Gouvernement pourront induire à une modification d'orientation politique. Ce qui pourrait présenter un risque de divergence entre les objectifs de PA2R et ceux du Gouvernement.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Tenue de dialogue politique visant à intégrer les stratégies de PA2R dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat et des stratégies du MINAE		
Gouvernance		
Risque(s) : L'indice de corruption élevé au sein du pays constitue un risque pour une mauvaise gouvernance et pourront se traduire par la manque de transparence dans les différentes procédures administratives de PA2R	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Les procédures de gestion financière de PA2R vont être appuyées par celles en vigueur dans le Programme DEFIS. Le Projet procédera au renforcement de capacité des agents en termes de gouvernance et lutte contre la corruption. Des contrôles à postériori (et à priori) des procédures par les autorités du Gouvernement (Commission Nationale des Marchés) seront tenus régulièrement.		
Macroéconomie		
Risque(s): La non-maitrise de l'inflation et déficit budgétaire ainsi que la non mobilisation du financement de contrepartie nationale constituent des risques pour PA2R.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Les fonds de contrepartie de PA2R seront sous forme d'apport en numéraire. Le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du PA2R, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le Projet		
Fragilité et sécurité		
Risque(s): Le passage de catastrophes naturelles élevées, entre autre les sécheresses et/ou les cyclones intenses, les problèmes d'insécurité et attaques des « dahalo », les conflits sociaux pourront entraver la mise en œuvre de PA2R	Substantiel	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R fera recours à l'application les différentes normes de construction dans ses infrastructures (« Réservoirs enterrés d'eau plein de sable- REEPS ») et les différents systèmes de micro-irrigation. L'utilisation des variétés résistantes aux sécheresses ainsi que l'adoption des techniques culturales plus résilientes renforcera la sécurité du projet aux chocs naturels. La mise en place de comité de concertation et de gestion avec les Associations des Usagers de l'Eau diminuera significativement les risques de conflits.		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques		
Risque(s): La Politique Générale de l'Etat prévoit l'autosuffisance alimentaire pour l'agriculture et elle est axée sur l'industrialisation. Cette politique ne précise pas de ciblage spécifique pour les pauvres, et présente un risque de mise à l'écart des populations vulnérables.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R maintiendra de dialogue politique avec le Ministère en charge de l'agriculture pour assurer plus particulièrement le ciblage direct des femmes et des jeunes chefs de ménage en situation de vulnérabilité.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s):	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
L'insuffisance de budget pour l'appui institutionnel ainsi que la manque de considération des opinions des organisations paysannes pourront compromettre l'exécution de PA2R et la réalisation de ses objectifs.		
Mesures d'atténuation: PA2R maintiendra de dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes en faveur de l'amélioration de l'appui institutionnel, ainsi que pour favoriser la considération des avis des organisations paysannes.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du Projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Aggravation des conditions environnementales avec des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence des ménages cibles. Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors du stockage post-récolte.	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) à travers une approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures; (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation et construction des infrastructures d'accès, (iv) sensibilisation et formation des bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques.		
Vulnérabilité du Projet aux impacts des changements climatiques	Elevé	Modéré
Risque(s): Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, les infrastructures de maîtrise d'eau et stockage. La zone d'intervention dans le Grand Sud sont très exposées aux problèmes de sécheresses qui sévit actuellement constituant la deuxième année consécutive de sécheresse aigue. Moins de 50% des précipitations normales ont été reçues en octobre 2020 et janvier 2021 ce qui créé une situation d'insécurité alimentaire due au stress hydrique favorisent la prolifération des maladies sur l'agriculture et l'élevage, accroît les besoins en eau des plantes et des animaux d'élevage.	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Le PA2R dans sa globalité est une réponse d'urgence à la crise alimentaire dans le Grand Sud. Ainsi les interventions proposées sont orientées vers le relèvement rapide et une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Il s'agira: (i) de mettre en place les infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau à usage multiple par le système de rétention d'eau de surface, le réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS) ainsi que la promotion des techniques et pratiques culturales résilientes au climat; (ii) de développer l'accès aux semences améliorées, des variétés à cycle court, résistantes aux maladies et à la sécheresse; (iii) de promouvoir la complémentarité entre l'agriculture et la résilience des petits ruminants ainsi que la résilience économique des petits éleveurs à travers les campagnes de déparasitage massives; (iv) de réaliser la sensibilisation des ménages sur les risques climatiques et l'adoption des pratiques climato-résilientes.		
Portée du Projet		
Pertinence du Projet		
Risque(s): La non adéquation du PA2R aux visions et aux priorités nationales entraveront l'atteinte des objectifs du projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R est aligné à la vision du MINAE et du Gouvernement, au Velirano n°9 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar. PA2R est inscrit dans la Politique Générale de l'Etat, à la Politique nationale de l'environnement et du développement durable (PNEDD) et au plan humanitaire de réponse nationale. PA2R s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2022 – 2026 de Madagascar.		
Solidité technique		
Risque(s) La non-maitrise des techniques d'exécution et des outils d'exécution du projet par l'UCP et par les partenaires d'exécution, ainsi que la faible capacité des organisations paysannes à adopter de technologies performantes pourront handicaper la solidité technique du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation:		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
PA2R établira un manuel d'exécution technique pour faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Programme seront développés. PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du Programme DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): La manque de capacité de l'UCP ainsi que de ses partenaires de mise en œuvre impactera sur la gestion du projet	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R sera mis en œuvre par l'Unité de coordination de programme (UCP) de DEFIS. PA2R disposera d'une cellule placée au niveau régional. Le projet procèdera au recrutement du personnel qualifié pour compléter l'UCP de DEFIS, sur la base compétitive et ouverte. Des formations et des renforcements de ses partenaires sur les procédures du FIDA sont prévus.		
Suivi-évaluation des dispositifs		
Risque(s): La non- efficacité du système de suivi évaluation du projet, et la faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi évaluation du PA2R entraîneront une capacité limitée à suivre le projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation (SE) de PA2R seront calqués sur ceux utilisés par DEFIS. PA2R procèdera à l'élaboration du système de suivi-évaluation axé aux résultats selon les normes du FIDA, au renforcement de capacité et formation des personnes en charge du suivi évaluation.		
Passation des marchés relatifs au Projet	Modéré	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Modéré	Modéré
L'existence des dispositifs du cadre réglementaire non adaptés au norme internationale et inadéquates pour mener les passations de marché risque de nuire les procédures de passation de marché du PA2R.		
Mesures d'atténuation: PA2R appliquera la nouvelle loi 2016-055 portant code des marchés publics pour une meilleure conformité de procédure aux normes internationales. Les marchés de biens, de travaux et des services de PA2R seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.		
Responsabilité et transparence	Modéré	Modéré
Risque(s): Une responsabilité non bien définie pour chaque agent, et l'absence de transparence dans la gestion administrative notamment au niveau du gouvernement entraveront la préservation de l'intégrité du projet.		
Mesures d'atténuation: PA2R procèdera à l'élaboration de manuel de procédures clair et transparent, à une élaboration de TDR spécifique pour chaque poste, à la parution en journal de tous les appels d'offres et au renforcement des dialogues avec l'administration.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Modéré	Faible
Risque(s): La faible maîtrise de la procédure nationale et des procédures du FIDA par les agents de passation de marchés et des partenaires risquent d'entraîner des effets négatifs sur les résultats de PA2R.		
Mesures d'atténuation: PA2R procèdera au recrutement des agents expérimentés sur une base compétitive et transparente pour l'UCP. Le projet favorisera aussi le renforcement de capacité des agents du partenaire du projet et l'assistance technique du programme auprès des partenaires en matière de passation de marchés.		
Processus de passation des marchés publics	Faible	Faible
Risque(s):		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Les processus de passation de marché très longs et la lourdeur des procédures administratives entraîneront une mauvaise utilisation des fonds de PA2R		
Mesures d'atténuation: La conduite de passation des marchés sera répartie au niveau des coordinations nationales et régionales. PA2R assurera aussi l'intégration des agents expérimentés du MINAE dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres.		
Gestion financière		
Organisation et dotation en personnel		
Risque(s): La non-maitrise du processus de gestion financière par le personnel du PA2R, l'insuffisance de personnel et la non-maitrise du processus de gestion financière par le partenaire du PA2R, limiteront la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R recrutera des personnels fiduciaires expérimentés sur la base compétitive et ouverte. Le projet renforcera les de capacité des agents et des partenaires du projet sur les procédures du FIDA. PA2R portera des exigences pour les postes de personnel fiduciaire (Comptable, Responsable financier) au sein de ses partenaires du projet		
Budgétisation		
Risque(s): Un PTBA non réaliste et trop ambitieux, le retard de l'élaboration et/ou révision du PTBA à cause d'événements non maitrisables par le projet impactent l'atteinte des objectifs du PA2R	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Pour être plus réaliste dans la budgétisation des dépenses, PA2R fera recours à l'approche participative sur l'élaboration de son PTBA, en utilisant des prix unitaires de référence. Une planification et une répartition dans le temps du financement du programme seront aussi adoptées. Pour la budgétisation, PA2R utilisera le COSTAB.		
Flux de fonds et procédures de décaissement		
Risque(s): Le retard et/ou lourdeur de décaissement pour l'utilisation de fonds, le retard de justification de fonds par l'UCP et les partenaires, les justifications inadéquates des pièces pour le remboursement des fonds par le partenaire du projet entraîneront des retards dans l'exécution du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: La mise à disposition du projet des outils et des procédures adéquates est indispensable pour l'atteinte des objectifs de PA2R. L'accélération du traitement des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) à tous les niveaux, la validation simultanée de la DRF et de la Régularisation des Fonds d'Emprunt (RFE) favorisera l'accélération de la disponibilité des fonds sur le compte d'opération. PA2R ouvrira deux comptes d'opération pour faciliter le flux des fonds (un à Antananarivo au niveau de l'UGP de DEFIS et un à Fort Dauphin dans la zone d'intervention de PA2R)		
Contrôles internes		
Risque(s): Les fonctions d'audit interne qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles au niveau régional entraînent une utilisation inappropriée des ressources du PA2R	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les missions d'audit interne de PA2R seront menées sous la conduite du Contrôleur Interne des Projets au niveau de la CAPFIDA avec la collaboration des auditeurs de l'UAILC. L'audit interne sera réalisé par les unités du MINAE entre autres: (i) la Cellule d'Appui au Programme FIDA (CAPFIDA); et (ii) L'Unité de l'Audit Interne et de la Lutte contre la Corruption (UAILC).		
Information comptable et financière		
Risque(s): Un système comptable non adéquat risque de conduire à des inexactitudes des documents financiers, entraînant un manque de prise de décision éclairée.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La comptabilité au niveau du PA2R sera tenue sur le logiciel TOM2PRO de DEFIS qui procurera un logiciel de type multi-projet, pour faire la comptabilité du projet. Le PA2R aura ses propres comptes et la comptabilité sera tenue séparément de celle de DEFIS.		
Audit externe		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Le retard de l'audit externe sur les comptes pourrait avoir lieu suite à des événements non maîtrisés par le projet entraînant une présentation inexacte des résultats financiers	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les comptes du projet PA2R seront audités annuellement. PA2R procédera au recrutement de cabinet d'audit expérimenté sur une base compétitive et accepté par le FIDA pour les audits du Programme. L'auditeur utilisera les normes internationales d'audit reconnues et acceptées par le FIDA.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité	Modéré	Faible
Risque(s): Menace importante à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturelles non-durables (feux de brousse ou agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlé des pesticides).	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R se propose d'adopter l'approche d'aménagement par blocs agro-écologiques, fondée sur les pratiques agro-écologiques, ce qui permettra de limiter la perte de la biodiversité. Elle sera couplée avec la sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturelles durables.		
Efficiéce des ressources et prévention de la pollution	Modéré	Faible
Risque(s): Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phyto sanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets de transformation	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: L'approche intégrée basée sur l'agro-écologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque(s): Aucun risque que le Projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque(s): La zone d'intervention du Projet ne regorge pas des peuples autochtones selon la donnée nationale. En effet, le Projet ne présente aucun risque qui puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Quand bien même la zone ne regorge pas de peuple autochtone, le Projet ciblant les messages pauvres prêtera une attention particulière au cas les peuples autochtones.		
Santé et sécurité communautaires	Modéré	Faible
Risque(s): L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement et empêchant le bon déroulement des activités du Projet	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale		
Conditions de travail	Modéré	Faible
Risque(s): Le Projet peut entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le Projet notamment les principaux prestataires de service surtout la construction des ouvrages de stockage et de maîtrise d'eau.	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
<p>violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.</p> <p>Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du PA2R</p>		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
<p>Risque(s): Aucun risque que le Projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs du PA2R, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
<p>Risque(s): Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires (ex. gari) et aux pratiques culturelles sur brûlis contribuant ainsi aux changements du climat</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et la vulgarisation des pratiques culturelles climato-résilientes. La production de gari n'est pas promue par ce Projet et la pratique de cultures sur brûlis est faible dans la zone d'intervention du Projet. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des ménages.</p>		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Elevé	Modéré
<p>Risque(s): Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort)</p>	Elevé	Modéré
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet facilitera la sensibilisation des bénéficiaires aux risques climatiques et l'accès à l'information climatique incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques.</p>		
Parties prenantes		
Coordination/participation des parties prenantes		
<p>Risque(s): Le manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entraineront une superposition/duplication des activités au sein du Projet. Le non ciblage de certaines catégories de bénéficiaires ainsi que la connaissance limitée des parties prenantes sur le Projet compromet aussi l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs</p>	Modéré	Modéré
<p>Mesures d'atténuation: Une cellule de Projet PA2R sera recrutée et placée sous la coordination de la cellule régionale de DEFIS. Une mutualisation des ressources en en personnel et moyens matériels doit être ainsi recherchée pour la meilleure interaction et efficacité des ressources. La cellule de projet PA2R bénéficiera de l'appui technique des agents de DEFIS, tant du niveau national (responsables techniques) que régional (passation de marché, chargés des volets agriculture, élevage, ingénierie sociale et ciblage, génie rural, ...).</p>		
Doléances des parties prenantes		
<p>Risque(s): L'inefficacité du mécanisme de gestion des plaintes pourrait compromettre l'exécution de PA2R</p>	Modéré	Modéré
<p>Mesures d'atténuation: PA2R procédera à l'utilisation de manuel de traitement de plainte du Programme DEFIS</p>		